



Empiètement d'une voiture sur un accès

Par **bardeur**, le **13/02/2015** à **00:16**

bonjour,l'accès de chez moi ce fais par un passage de 3,50m entre deux maisons depuis quelques moi un voisin locataire indélicat se gare en très mal ce qui m'oblige a faire 5 manoeuvres pour accéder à ma maison en janvier j'ai faillit provoquer un accident car je ne peut plus rentrer directement après plusieurs demande pour déplacer ce véhicule j'ai été dans l'obligation de déranger la gendarmerie cela n'a rien changé je suis intervenu auprès de M le médiateur de la république,il s'est déplacé ,constater les faits ,rien n'y a fais,cela à même empiré .j'aurais souhaiter savoir ce que dis la loi sur l'accès au domaine public de chez moi je vous remercie de votre célérité cordialement

Par **Visiteur**, le **13/02/2015** à **11:00**

Bonjour,
il est évident que vous devez avoir un accès à votre habitation ! Après, là ou vous voyez un quasi empêchement, d'autres n'y voient peut être qu'une gêne légère ? En gros, soit ce véhicule gêne réellement l'accès, soit... c'est vous qui n'êtes pas doué avec un volant ? Je dis ça sans vouloir vous offenser ! Ou vous êtes victime d'une certaine lenteur/lourdeur de notre administration ? Votre dossier va être traité mais... patience !